



Monsieur James Rajotte, député  
Président, Comité permanent des finances  
a/s de la greffière du Comité permanent des finances  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 6 août 2014

Objet : Processus de consultations prébudgétaires

Monsieur Rajotte,

Au nom du Sheldon Kennedy Child Advocacy Center, je suis ravie de présenter nos recommandations sur les priorités budgétaires au Comité permanent des finances. Le Sheldon Kennedy Child Advocacy Center est un organisme sans but lucratif qui travaille en collaboration avec le Service de police de Calgary, Calgary and Area Child and Family Services (services à l'enfance et aux familles de la région de Calgary), Alberta Health Services (services de santé de l'Alberta), Alberta Justice (ministère de la Justice de l'Alberta), le Calgary Crown Prosecutors' Office (bureau des procureurs de la Couronne de Calgary), la Gendarmerie royale du Canada et Alberta Education (ministère de l'Éducation de l'Alberta). Son objectif est d'améliorer les services offerts aux enfants et aux familles touchés par la violence faite aux enfants.

La violence faite aux enfants est l'un des plus graves enjeux de santé publique de notre époque; ce type de violence impose un lourd fardeau aux victimes, aux collectivités et à la société. S'il prend des mesures immédiates et qu'il applique les recommandations du présent mémoire, le gouvernement peut faire du Canada un chef de file mondial dans ce domaine et, plus important encore, il peut accélérer nos efforts pour mettre fin à la violence faite aux enfants.

Monsieur Sheldon Kennedy et moi serions heureux de témoigner devant le Comité lorsque ce dernier recevra des témoins à Ottawa ou à Edmonton. Nous vous remercions pour cette occasion que vous nous offrez d'inscrire le grave problème de la violence envers les enfants à l'ordre du jour national.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

[Signature]

Bonnie Johnston

Présidente-directrice générale  
Sheldon Kennedy Child Advocacy Center



**Mémoire prébudgétaire au  
Comité permanent des finances**

**6 août 2014**

**Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre**



**sheldon kennedy child advocacy centre**



## RÉSUMÉ

La violence faite aux enfants – ce qui englobe la violence sexuelle, la violence physique et la négligence grave – est l’un des enjeux de santé publique les plus pressants de notre époque. En effet, ce problème impose un lourd fardeau aux victimes, aux collectivités et à la société. Il est donc urgent que le Canada prenne des mesures à la fois pour prévenir la violence à l’endroit des enfants et pour veiller à ce que les victimes reçoivent le meilleur soutien possible.

Pour mettre un frein à la violence faite aux enfants et améliorer l’aide apportée aux victimes, il est nécessaire que l’ensemble des intervenants du pays, de même que tous les ordres de gouvernement, les fournisseurs, les collectivités et les acteurs du secteur privé, posent un geste commun et coordonné. Ajoutons que le Canada a une occasion unique de devenir le fer de lance de la lutte contre la violence faite aux enfants sur la scène internationale. Pour ce faire, nous estimons en toute déférence qu’il existe quatre grands axes dans lesquels le gouvernement fédéral doit prendre des mesures immédiates afin de produire un impact optimal. Plus précisément, le gouvernement devrait :

1. s’engager à verser un financement stable et prévisible pour lutter contre la violence faite aux enfants;
2. mobiliser des partenaires sur la scène internationale pour accroître la sensibilisation, rendre compte des résultats et mettre en commun des solutions novatrices;
3. fournir un financement de démarrage servant à mettre sur pied un conseil national indépendant de lutte contre la violence faite aux enfants;
4. inciter des organismes de recherche, tels que les Instituts de recherche en santé du Canada, à augmenter et à cibler leurs travaux de recherche sur les questions liées aux mauvais traitements infligés aux enfants.

## INTRODUCTION

Près de 200 000 enquêtes sur des abus commis contre les enfants sont menées annuellement au Canada. Près de la moitié de ces cas se confirment être des cas de violence sexuelle, de violence physique et de négligence grave<sup>i</sup>. Par ailleurs, les enfants et les jeunes sont beaucoup plus susceptibles que les adultes d’être victimes de violence sexuelle<sup>ii</sup>. Au vu des preuves et des données d’expérience dans le domaine, il y a lieu de croire que les données statistiques sous-estiment l’étendue réelle de la violence faite aux enfants. Précisons toutefois que ce problème n’est pas l’apanage du Canada : la violence envers les enfants est présente dans le monde entier.

La violence faite aux enfants laisse des cicatrices profondes. En effet, les survivants souffrent de stress post-traumatique, dont les symptômes sont notamment la dépression, l’anxiété, la toxicomanie, les troubles alimentaires, les comportements suicidaires et l’agressivité<sup>iii</sup>. De plus, les personnes ayant été victimes de violence au cours de leur enfance sont plus vulnérables à la



violence sexuelle et physique, et elles sont prédisposées à devenir des agresseurs à leur tour<sup>iv</sup>. Qui plus est, les enfants victimes de violence sont susceptibles de souffrir de problèmes d'apprentissage<sup>v</sup>, de se retrouver sans abri<sup>vi</sup> et de recourir aux services de soutien social dans une plus grande proportion que le reste de la population générale<sup>vii</sup>.

C'est donc dire que la violence faite aux enfants s'impose rapidement comme un problème déterminant de notre époque. Aujourd'hui, nous comprenons beaucoup mieux l'ampleur, les causes et les répercussions de la violence faite aux enfants, à l'instar des problèmes contemporains liés à la pauvreté, à la protection de l'environnement et aux droits de la personne, notamment. Ainsi, nous savons que la violence envers les enfants est inacceptable, et nous disposons de plus en plus de ressources et de connaissances pour prévenir la violence et aider les victimes de manière appropriée. Au Canada, nous avons la chance que nos gouvernements fédéral et provinciaux comprennent l'importance du développement sain des enfants. Nous bénéficions également d'avantages non négligeables, dont un grand nombre de centres d'appui aux enfants, lesquels jouent un rôle de premier plan dans le soutien des enfants victimes de violence.

Le Canada est tenu de redoubler d'effort pour mettre fin à la violence faite aux enfants et pour aider les victimes, et il a l'occasion de devenir un chef de file dans la lutte contre ce grave problème. C'est le temps ou jamais d'agir. Nous sommes donc ravis de soumettre plusieurs recommandations à cet égard à l'attention du Comité permanent des finances.

## **PRENDRE LES DEVANTS À L'INTERNATIONAL**

Au Canada seulement, nous affectons chaque année des millions de personnes et des milliards de dollars à la lutte contre la violence faite aux enfants. De toute évidence, il s'agit également d'un grave problème de santé publique et d'un enjeu économique dans des pays de toutes les régions du monde. En cette matière, le gouvernement fédéral s'est dit conscient des répercussions causées par la violence faite aux enfants, et il a largement contribué à financer la mise sur pied de centres d'appui aux enfants et leurs activités partout au pays.

Le Canada s'est taillé une réputation enviable sur l'échiquier international en raison du rôle moteur qu'il joue pour régler les problèmes les plus difficiles. À titre de Canadiens, nous nous attendons à ce que notre gouvernement fédéral protège les personnes vulnérables et prêche par l'exemple. Les enfants victimes de violence sont les êtres les plus vulnérables qui soient, et le Canada doit saisir l'opportunité extraordinaire de montrer son savoir-faire en luttant contre le problème complexe de la violence faite aux enfants en collaboration avec des partenaires internationaux d'une manière à la fois ambitieuse et transparente.



Plus précisément, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation, de promouvoir des changements de politique, de consacrer des ressources à la prévention de la violence faite aux enfants et de soutenir davantage les victimes. De manière à accélérer l'accomplissement des progrès, les intervenants doivent conjuguer leurs efforts afin de rendre compte de leurs résultats à l'échelle nationale, de mettre en commun leurs pratiques exemplaires et d'augmenter les ressources financières destinées à la lutte contre la violence faite aux enfants.

Voici certaines de nos recommandations particulières :

**RECOMMANDATION 1 :** Le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple à l'international en s'engageant à verser un financement stable et prévisible pour lutter contre la violence faite aux enfants. Pour ce faire, il devrait tout d'abord augmenter le financement prévu à cette fin dans le budget de 2014 pour continuer de soutenir la mise sur pied et les activités de centres d'appui aux enfants dans l'ensemble du pays.

**RECOMMANDATION 2 :** Le gouvernement fédéral devrait augmenter sa participation à titre de membre d'organisations internationales, telles que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques, en vue d'inciter ses partenaires internationaux à accroître la sensibilisation, à rendre compte de leurs résultats de manière constante et uniforme, et à mettre en commun des solutions novatrices pour prévenir la violence faite aux enfants et soutenir les victimes.

## **ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE PRATIQUES EXEMPLAIRES**

Le Canada a fait d'importants progrès dans la création et la mise en œuvre de modèles servant à soutenir les victimes et à prévenir la violence contre les enfants. Aujourd'hui, nous comptons plus de 20 centres d'appui aux enfants au Canada, dont le Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre. Bien que le modèle diffère d'une organisation à l'autre, la plupart des centres sont dotés de professionnels hautement qualifiés et expérimentés qui veillent tous à ce que les victimes reçoivent un soutien coordonné et efficace dans un environnement adapté aux enfants.

Bien que le problème de la violence faite aux enfants ne date pas d'hier, la plupart des centres d'appui aux enfants ont vu le jour assez récemment, et ils s'adaptent rapidement puisqu'il est de plus en plus facile d'obtenir de nouvelles données sur les pratiques exemplaires. Néanmoins, les centres d'appui aux enfants auraient tout à gagner si les intervenants faisaient des efforts ciblés pour accélérer l'adoption de pratiques exemplaires.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral et les centres d'appui aux enfants (y compris le Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre) de partout au Canada travailleront de concert afin de mettre au point des normes canadiennes pour les centres d'appui aux enfants. À cet égard, le gouvernement fédéral joue un rôle décisif, puisqu'il lui échoit d'affecter des ressources à des initiatives axées sur l'élaboration de pratiques exemplaires par des spécialistes.



**RECOMMANDATION 3 :** Le gouvernement fédéral devrait fournir un financement de démarrage servant à mettre sur pied un conseil national indépendant de lutte contre la violence faite aux enfants. La raison d’être de ce conseil serait de cibler des pratiques exemplaires, de favoriser la collaboration entre les intervenants du domaine, de soutenir les efforts de sensibilisation et d’éducation du public et de faciliter la mise en œuvre de pratiques exemplaires. Le conseil de gestion, composé de spécialistes provenant des quatre coins du pays, serait entouré d’un personnel qualifié pour mener à bien la mission de base du conseil.

## **COLLABORER POUR INNOVER**

Dans le secteur public, l’innovation sert à trouver des moyens de mieux servir les citoyens, et ce, à des coûts moindres que ceux prévus dans nos modèles actuels. En ce qui a trait à la violence faite aux enfants, les intervenants de secteurs particuliers – comme la justice ou la santé, par exemple – possèdent certes des compétences appréciables dans le domaine, mais dans l’ensemble, une approche systémique permettant d’atteindre les meilleurs résultats possible et d’optimiser l’utilisation des ressources publiques fait défaut.

C’est pourquoi nous devons mettre au point différents modèles opérationnels visant à rassembler des spécialistes de divers milieux dans de nouvelles voies de collaboration. Nous devons soutenir les victimes et mobiliser les membres de la collectivité, y compris les acteurs du secteur privé, pour éviter que les problèmes de violence se produisent. Du reste, nous devons démontrer que les nouveaux modèles opérationnels permettent à la fois d’offrir des services et du soutien de plus grande qualité, de mieux servir les victimes et les collectivités, et de renforcer plus efficacement la viabilité des soins de santé, des services sociaux et des appareils policiers et judiciaires dans l’ensemble du pays.

Le Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre illustre bien ce nouveau modèle hautement collaboratif qui, nous l’espérons, exploite l’immense potentiel de la pratique interprofessionnelle et de la participation communautaire. De plus, nous sommes en train d’étudier d’autres modèles de financement qui s’appuient sur les principes de l’innovation sociale pour mobiliser le capital privé et motiver davantage les partenaires du secteur privé à accepter la responsabilité partagée de mettre fin à la violence faite aux enfants.

Nous avons profondément à cœur de démontrer les bienfaits sociaux et économiques de notre modèle au cours de prochaines années. Pour ce faire, nous entendons améliorer constamment nos services ainsi que travailler avec les gouvernements et d’autres bailleurs de fonds en vue d’augmenter le soutien offert aux centres d’appui aux enfants d’un océan à l’autre. Dans cette optique, nous avons noué des partenariats avec des bailleurs de fonds, des universités, ainsi que KPMG, une société internationale d’experts-conseils. Nous visons ainsi à élaborer et à démarrer la mise en œuvre d’une stratégie d’évaluation globale pour le Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre.



Le gouvernement fédéral peut contribuer de manière significative à ces efforts s'il favorise l'innovation pour prévenir la violence faite aux enfants et soutenir les victimes.

**RECOMMANDATION 4 :** Le gouvernement fédéral devrait inciter ses organismes de recherche, tels que les Instituts de recherche en santé du Canada, à augmenter et à cibler leurs travaux de recherche sur les questions liées aux mauvais traitements infligés aux enfants, de même que sur les répercussions socioéconomiques des modèles de prestation de services axés sur la collaboration.

## CONCLUSION

La violence faite aux enfants est l'un des enjeux de santé publique les plus pressants de notre époque; ce type de violence impose un lourd fardeau aux victimes, aux collectivités et à la société. Aucun enfant ne mérite d'être brutalisé, mais si cela se produit, nous avons l'obligation de soutenir cet enfant et les membres de sa famille afin de les aider du mieux possible. Grâce à ses intervenants et à ses ressources telles que les centres d'appui aux enfants, le Canada dispose d'une occasion en or de prendre les devants sur la scène internationale.

S'il prend des mesures immédiates et qu'il applique les recommandations du présent mémoire, le gouvernement peut faire du Canada un chef de file mondial dans ce domaine et, plus important encore, il peut accélérer davantage nos efforts pour mettre fin à la violence faite aux enfants.



---

i Canada, Agence de la santé publique du Canada, *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2008*, Ottawa, l'Agence, 2010.

ii Jacelyn E. Barnes et coll., « Sexual and physical revictimization among victims of severe childhood sexual abuse », *Child Abuse & Neglect*, vol. 33, n° 7 (juillet 2009), p. 412-420.

iii Roberto Maniglio, « The impact of child sexual abuse on health: a systematic review of reviews », *Clinical Psychology Review*, vol. 29, n° 7 (novembre 2009), p. 647-657.

iv Ashley F. Jespersen et coll., « Sexual abuse history among adult sex offenders and non-sex offenders: A meta-analysis », *Child Abuse & Neglect*, vol. 33, n° 3 (mars 2009), p. 179-192.

v Eric P. Slade et Lawrence S. Wissow, « The influence of childhood maltreatment on adolescents' academic performance », *Economics of Education Review*, vol. 26, n° 5 (octobre 2007), p. 604-614.

vi Graham Pluck et coll., « Childhood abuse and adult Homelessness », *Physical and Emotional Abuse: Triggers, Short and Long-Term Consequences and Prevention Methods*, New York, Nova Publisher, 2013.

vii Josie Spataro et coll., « Impact of Child Sexual Abuse on Mental Health », *The British Journal of Psychiatry*, vol. 184, 2004, p. 416-421.